AR Prefecture
043-214300329-20250128-2025_9-DE
Reçu le 07/02/2025
Publié le 07/02/2025
2025-09

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le 28 janvier à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 21/01/2025
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Christine SIMON, Christiane PAUZON, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Valérie GAGNE, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC.
Absente : Anne-Marie TORE
Excusés :
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Valérie GAGNE
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS
Secrétaire de séance : Serge ABOULIN

OBJET : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE CENTRALE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 74 674,19 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, **le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :**

74 674,19 x 55 % = 41 070,80 euros

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. d'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,
2. de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,

AR Prefecture
043-214300329-20250128-2025_9-DE
Reçu le 07/02/2025
Publié le 07/02/2025

3. de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de :

   41 070,80 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay notre comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,

4. d'inscrire à cet effet la somme de 41 070,80 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Le Maire,
Franck PAILLON

MAIRIE de BLAVOZY (Haute-Loire)

Le secrétaire de séance,
Serge ABOULIN

Fait et délibéré le 28/01/2025
Pour extrait certifié conforme